

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 FEVRIER 2015**

Le lundi vingt trois février deux mille quinze à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de la ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du treize février deux mille quinze, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Fabrice CORDAT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Agnès PESTRE, Francis GOEPEL, Annie ARCHER, Manuel DE-SA, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Nina MICHALSKI, Babette LUYA, Serge BROUILLAT, Michel DOUTRE, Bernard CHAPELON, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Monique FAURAND à Mme Corinne CABUT, M. Pascal PEYRAT à Mme Véronique ROMEYER, Mme Karine RICORT à M. Fabrice MIALON, M. Eddy BEYDON à Mme Djida OUCHAOUA, Mme Monique FRANCHINI à Mme Babette LUYA, Mme Laurence VERNET à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 23 - Nombre de votants : 29
Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:

Les conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122 – 22 du CGCT.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015
BUDGETS COMMUNE – EAU- CHAUFFERIE BOIS – CULTURE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera proposé aux membres du Conseil municipal de tenir le débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du Budget Primitif 2015. Les membres du Conseil municipal ont trouvé dans le document annexe le contexte national.

Ce budget contraint intervient alors que d'importants débats sont en cours au niveau des intercommunalités et notamment SEM, le SIVO et le SIEP.

Les grandes orientations sont :

Un budget très contraint par les baisses de dotations de l'État et notamment la DGF qui connaît une baisse sans précédent, baisse condamnée par toutes les associations d'élus et qui amènera les communes à faire appel à la fiscalité locale.

- **Gel des taux** de la fiscalité communale pour la sixième année consécutive,
- Poursuite de la **gestion rigoureuse**, de la recherche d'économies et du désendettement,
- **Maintien** du pouvoir d'achat des subventions aux associations: + 2%.

Il a été fait le point sur les questions des emprunts, la politique de réduction de la dette et lors du vote du budget primitif, il a été proposé comme l'année dernière de créer une ligne particulière pour l'emprunt DEXIA SFIL suivant les mêmes principes que la délibération de l'année précédente en fixant un plafond de taux à 3.99 %.

Il a également été présenté un document réalisé par le service des finances prenant en compte une première approche des réalisations pour l'exercice 2014 ainsi qu'une hypothèse du budget de fonctionnement pour 2015.

En ce qui concerne les investissements, les grandes lignes qui sont proposées sont les suivantes :

- **Rénovation** des bâtiments: 341.000 euros
- **Développement durable**: 182.000 euros
- Plan pluriannuel **voirie**: 352.000 euros (rappel: 490.000 euros en 2014, 421.000 euros en 2013, 583.000 euros en 2012)
- **Rénovation urbaine**, isolation des logements et sécurité des commerces: 50.000 euros
- **Accessibilité** voirie et équipements publics: 68.000 euros

Pour financer les investissements, il sera fait appel à l'autofinancement net qui peut être espéré de 531.634 €+ 306.000 €de FCTVA +25.000 €de taxe d'aménagement +38.000 €fonds de concours Saint-Étienne Métropole + 250.000 €d'emprunt.

En ce qui concerne les orientations pour le budget de l'Eau, de la Chaufferie Bois et de la Culture, il s'agit essentiellement de la reconduction du budget précédent pour la Chaufferie Bois et la Culture.

Pour la Culture, nous devons réfléchir dans le cadre d'une simplification administrative à inclure ce budget dans le budget Général. La raison initiale de l'existence de ce budget séparé semblait être la possibilité de récupération de la TVA, qu'il est possible de récupérer sans avoir de budget à part.

Pour la chaufferie Bois, il est nécessaire de prévoir des mises aux normes notamment en ce qui concerne les rejets de fumées.

Pour le budget de l'Eau, il a été proposé un programme important de travaux pour améliorer le réseau, réduire des problèmes sur des conflits de réseaux privés et publics et préparer un éventuel passage du réseau à Saint-Étienne Métropole. Ce programme qui sera financé par l'emprunt sera réparti dans une tranche ferme et une tranche conditionnelle pour un total estimé à plus de 1 Mn€

2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2015

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le versement des subventions pour l'année 2015 en faveur des associations selon la répartition proposée au tableau ci-dessous, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à cet effet, à conclure les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations avec les associations suivantes : le Centre Social d'Unieux, le Comité Social du Personnel Municipal d'Unieux et l'Ecole de musique. Autorise également Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à cet effet, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exercice de la présente délibération.

(Les élus membres à titre personnel dans une association ne participant pas au vote pour l'association dont ils font partie).

| SUBVENTIONS 2015 | | |
|--|-------------|-------------|
| ASSOCIATIONS - 201 | 2014 | 2015 |
| Amicale Laïque et Sportive d'Unieux | 681 | 695 |
| Arc En Ciel d'Unieux | 681 | 695 |
| Patronage Laïque de Côte Quart | 681 | 695 |
| Boule de la France Joyeuse | 568 | 579 |
| Boule du Coq | 568 | 579 |
| Sarbacane Boule Holtzer Vigneron | 568 | 579 |
| Office Municipal des Sports (fonctionnement) | 8 952 | 9 131 |
| Chasse d'Unieux | 227 | 232 |
| Union Bouliste FRAISSES-UNIEUX | 227 | 232 |
| Secteur bouliste vallée de l'Ondaine | 114 | 116 |
| Perroquets | 227 | 232 |

| ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ASSOCIATIONS DIVERSES - 701- | | | |
|---|--|--------|-------------|
| Accordéon Club d'Unieux | | 171 | 174 |
| Association Le Temps de Vivre | | 553 | 564 |
| Radio Ondaine | | 114 | 116 |
| Société d'Histoire de Firminy et environs | | 114 | 116 |
| ART'UX | | 553 | 564 |
| Lire et Faire Lire | | 171 | 174 |
| Union Locale des Anciens Combattants de l'U.F.A.C. | | 114 | 116 |
| F.N.A.C.A. | | 171 | 174 |
| École de Musique d'Unieux | | 60 000 | 61 200 |
| CLCV | | 144 | 147 |
| Association Copropriétaire de Combe Blanche | | 114 | 116 |
| Chorale Si l'on chantait | | 553 | 564 |
| Université pour Tous | | 171 | 174 |
| Ateliers du Cœur | | 171 | 174 |
| Comité de jumelage Unieux - Minéo | | 5 688 | 5 802 |
| FNATH | | 114 | 116 |
| DONS - C01- | | | |
| Prévention Routière | | 114 | 116 |
| SANTÉ | | | |
| Amicale des Donneurs de Sang Vallée de l'Ondaine Firminy | | 283 | 289 |
| A.D.A.P.E.I. | | 1 364 | 1 391 |
| Centre Départemental de Transfusion Sanguine | | 114 | 116 |
| Comité pour la Recherche Médicale | | 171 | 174 |
| Croix-Rouge Française | | 276 | 282 |
| Association départementale de protection civile, section Firminy | | 276 | 282 |
| Ligue contre le Cancer | | 171 | 174 |
| Vie Libre La soif d'en Sortir | | 443 | 452 |
| Office de Garde à domicile | | 342 | 349 |
| Myopathie à tout cœur | | 171 | 174 |
| SOCIAL -404- | | | |
| Centre Social d'Unieux (provision) | | 87 535 | 89 286 |
| Association des pupilles des écoles publiques | | 58 | 59 |
| Resto du Cœur | | 1 104 | 1 126 |
| Comité Social du Personnel Municipal Mairie d'Unieux | | | |
| <i>Détail du calcul : 34 431 X 2% =</i> | | | |
| <i>+ 2874 € correspondant aux départs en retraite+ expert comptable</i> | | 34 431 | 37 994 |
| Secours Catholique | | 1 104 | 1 126 |
| Secours Populaire Français | | 1 104 | 1 126 |
| Relais Ondaine | | 171 | 174 |
| Association SOS violences conjugales | | 58 | 59 |
| Orphelinat Mutualiste Police Nationale | | 58 | 59 |
| Mission Locale Jeunes | | 8 844 | 9096 |

| | | |
|--|--------|--------|
| (cotisation de 1,02 €par habitant en 2014, soit 8918 habitants x 1,02 €= 9096 €) | | |
| Un souffle pour Gani | 58 | 59 |
| S.E.L de l'Ondaine | 332 | 339 |
| ÉDUCATION -101 - | | |
| Coopératives écoles | | |
| Coopératives écoles (2.22€/ enfant +58 €/ classe) | | |
| maternelle Bourg (98 élèves et 4 classes) | 420 | 450 |
| maternelle Côte Quart (113 élèves et 4 classes) | 448 | 483 |
| maternelle Val Ronzière (54 élèves et 2 classes) | 254 | 236 |
| maternelle Vigneron (79 élèves et 3 classes) | 315 | 349 |
| élémentaire Bourg (164 élèves et 7 classes) | 730 | 770 |
| élémentaire Côte Quart (175 élèves et 8 classes) | 840 | 853 |
| primaire Val Ronzière (89 élèves et 4 classes) | 505 | 430 |
| élémentaire Vigneron (77élèves et 4 classes) | 326 | 403 |
| Groupement des parents d'élèves du Bourg | 171 | 174 |
| Conseil des parents d'élèves FCPE du CES UNIEUX | 114 | 116 |
| Conseil des parents d'élèves de Côte Quart | 171 | 174 |
| Conseil des parents d'élèves FCPE Lycée J. Holtzer Firminy | 47 | 48 |
| Conseil des parents d'élèves Lycée A. Camus Firminy | 47 | 48 |
| Conseil des parents d'élèves du Val Ronzière | 171 | 174 |
| Conseil des parents d'élèves du Vigneron | 171 | 174 |
| DDEN | 123 | 125 |
| COLONIES ET CENTRES AÉRÉS - 403- | | |
| Chalet des Alpes (4.60 €par enfant et par jour) | | |
| Accueil loisirs sans hébergement du centre social d'Unieux, suivant un taux horaire de 0.70 €par enfant déclaré auprès de la CAF | | |
| Provision globale | 36 414 | 37 142 |

3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs comme suit :

- **Filière Animation** (modification d'horaires)

Transformation d'un poste d'agent d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (22.75 heures hebdomadaires) en un poste d'agent d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (30.50 heures hebdomadaires). Date d'effet : 1^{er} mars 2015.

4 - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET PLU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'à ce stade de la procédure de révision du PLU et conformément à l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur deux points :

- Le bilan de la concertation dont les modalités ont été définies par délibération du Conseil municipal du 23 février 2009.
- L'arrêt du projet du PLU.

Préalablement à ces points, il est rappelé aux membres du Conseil municipal le calendrier d'adoption du PLU :

23 février 2009 : Délibération du Conseil municipal prescrivant la révision du POS valant élaboration du PLU.

04 février 2010 : Présentation du diagnostic de la commune faisant ressortir les enjeux aux personnes publiques associées.

17 décembre 2010 : Lancement de l'étude de zonage assainissement reprise par Saint-Étienne Métropole dans le cadre du transfert de compétence du 01 janvier 2011.

14 avril 2011 : Présentation en commission urbanisme du projet de territoire, traduit au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PADD a été remis en séance sous forme de questions-réponses, validant les choix de la commune.

12 septembre 2011 : Présentation du PADD aux personnes publiques associées.

17 octobre 2011 : Débat en Conseil municipal des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable suite aux évolutions législatives (Grenelle2). Le PADD s'articule autour de trois principes fondamentaux :

- Équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et rural, et préservation des espaces,
- Diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale,
- Respect de l'environnement.

28 novembre 2011 : Présentation en commission d'urbanisme, du calendrier prévisionnel, des premières réflexions sur le futur zonage, du PADD prenant en compte les évolutions réglementaires, notamment le volet du développement numérique sur le territoire de la commune et enfin du projet de diagnostic agricole.

27 septembre 2012 : Présentation en commission d'urbanisme des différentes visites de terrain conduisant aux choix des sites d'urbanisation future.

11 décembre 2012 : Lancement de l'étude de diagnostic agricole en groupement de commande avec la commune de Saint-Étienne pour son territoire de Saint-Victor sur Loire.

17 Juin 2013 : Présentation du zonage et du règlement et rappel des objectifs du PADD aux personnes publiques associées.

Fin premier trimestre 2013: procédure de révision suspendue suite à l'annulation du SCOT Sud Loire.

19 Juin 2013 : Présentation en commission d'urbanisme du rapport final du diagnostic agricole.

03 Juillet 2014 : Réalisation d'une étude d'évaluation d'incidences Natura 2000.

08 Janvier 2015 : Présentation du zonage aux personnes publiques associées avant arrêt du projet PLU en Conseil Municipal.

13 Janvier 2015: Présentation en commission d'urbanisme du projet de PLU avant arrêt du Conseil municipal.

Calendrier prévisionnel

23 février 2015 : Bilan de la concertation et arrêt du projet PLU en Conseil municipal.

Avril/mai/juin 2015 : Consultation pour avis des personnes publiques associées.

Septembre 2015 : Enquête publique.

Décembre 2015 : Approbation du PLU par le Conseil municipal.

BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire présente ensuite le bilan de la concertation menée depuis 2009, date de mise en révision du PLU jusqu'à ce jour.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de la concertation qui ont été définies par délibération du 23 février 2009 :

- Mise à disposition des habitants dans les locaux de la mairie d'un registre de concertation.
- Organisation de réunions publiques avec les habitants.
- Présentation par affichage du projet de PLU.

Monsieur le Maire précise que toutes ces modalités de concertation ont bien été réalisées.

- **Le registre mis à disposition**

Dans ce cadre, la commune a laissé à disposition du public un registre de concertation à l'accueil des services techniques de la Mairie de mars 2009 à février 2015. Ce registre contient cinq remarques concernant des intérêts privés, avec une demande d'ajustement du règlement du PLU et quatre demandes de modification du zonage. Sur ces cinq demandes, quatre ont reçu une suite favorable étant compatibles avec les orientations et les objectifs du PLU.

D'autre part, 46 demandes individuelles de classement en zone constructible de différentes parcelles ont été formulées par courrier. Sur ces quarante six demandes, vingt trois ont reçu une suite favorable étant compatibles avec les orientations et les objectifs du PLU.

- **Les réunions publiques**

Les habitants de la commune ont reçu une information tout au long de la procédure de concertation lors des différentes réunions publiques qui ont été organisées, permettant de faire le point à chaque étape clé de la procédure de révision :

Mai 2010 : Conseils de quartiers avec présentation et échange autour des grands principes du PLU.

- Mardi 4 mai 2010 : Réunion de quartier Pont d'Unieux – Pertuiset et Bourg.
- Mercredi 5 mai 2010 : Réunion de quartier Val Ronzière.
- Vendredi 7 mai 2010 : Réunion de Quartier Côte –Quart - Sampicot et Croix de Marlet.
- Mardi 11 mai 2010 : Réunion de quartier Vigneron – Mairie.

Les grands principes du PLU ont été validés par la totalité des participants hormis pour le quartier du Bourg où un habitant a contesté les contraintes apportées par le Plan Local de l'Habitat.

14 octobre 2014 : Réunion publique de concertation avec comme ordre du jour la présentation par l'agence d'urbanisme ÉPURES du projet de zonage du futur PLU.

Cette réunion publique a rassemblé plus d'une centaine de personnes. Les principes du PADD ont d'abord été présentés, puis le projet de zonage avec les orientations d'aménagement et de programmation pour chacune des zones à urbaniser ont été détaillées. Quelques demandes de précisions ont été sollicitées au cours de la soirée. Des réponses ont été données en conformité avec les objectifs et les orientations du PLU. Six remarques ont été formulées par courrier, toutes d'ordre d'intérêt privé, pour demander le classement de leurs terrains situés actuellement en zone agricole ou en zone naturelle en zone constructible. Ces demandes étant incompatibles avec les objectifs et les orientations du PLU, elles n'ont pas reçu de suite favorable.

Novembre 2014: Conseils de quartiers avec présentation du projet de zonage du futur PLU.

- Vendredi 7 novembre 2014 : Réunion de Quartier Côte –Quart - Sampicot et Croix de Marlet.
- Lundi 10 novembre 2014 : Réunion de quartier Vigneron – Mairie.
- Vendredi 14 novembre 2014 : Réunion de quartier Pont d'Unieux – Pertuiset et Bourg.
- Mercredi 19 novembre 2014 : Réunion de quartier Val Ronzière.

Des principales questions ou remarques de la part des personnes présentes ont porté sur les points suivants :

- Demande de précisions sur orientations d'aménagement.
- Demande de précisions pour les règles envisagées en matière de hauteur de limite de terrains et de formes d'habitat.
- Demande d'informations sur les exploitants agricoles présents sur le territoire.
- Pourquoi valoriser le centre équestre alors qu'il existe des problématiques d'habitat prioritaires ?
- Pourquoi valoriser les Échandes alors qu'il est presque impossible d'y accéder ? Qu'entend-on par valoriser ce secteur ?
- Satisfaction à propos de la préservation du Pré d'Aumont en tant que poumon vert de la commune.
- Craintes exprimées à propos du développement de l'habitat secteur Ernest Renan en raison de la circulation importante et soutenue (horaires d'école, accès Croix de Marlet...) ainsi que l'augmentation du nombre de logements sociaux.

Les réponses à ces remarques ou observations ont été données au cours des réunions publiques. Ces remarques ou observations ne remettent pas en cause les objectifs et les orientations du PLU.

- **Bulletin Municipal, site internet de la Ville et journal local le Progrès :**

L'information des habitants sur l'état d'avancement du projet de révision du PLU s'est également accompagnée d'une information à travers :

- Bulletin Municipal de juillet 2010 : Édito de Monsieur le Maire sur le lancement de la procédure de révision du PLU avec présentation sous forme cartographique des principales caractéristiques et ressources de la commune.
- Bulletin Municipal de février 2012 : Retour sur le Conseil Municipal du 17 octobre 2011 au cours duquel fut approuvé le PADD et rappel de ce qu'est un PADD, son contenu et ses enjeux.
- Bulletin municipal d'octobre 2014 : Information sur le contenu PLU (pièces constitutives du PLU – principales et annexes...).
- Bulletin Municipal de décembre 2014 : Édito de Monsieur le Maire faisant le bilan de la période de concertation écoulée et rappel des enjeux du nouveau PLU.
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville en octobre 2014 du projet de zonage du PLU (120 consultations) et du PADD.
- Journal le Progrès des 9, 11, 12, et 13 octobre 2014: Article de presse et invitations dans le bloc-notes pour la réunion publique de concertation du 14 octobre 2014.

- **Exposition dans le Hall de la Mairie**

Cette exposition qui s'est installée le 02 janvier 2015 (et actuellement) dans le hall de la Mairie présente la démarche de révision du PLU et le projet de Zonage.

La concertation réalisée tout au long de l'élaboration du document d'urbanisme a donc pleinement été respectée. Les observations formulées lors de cette concertation ne remettent pas en cause le projet de PLU.

Elle a permis d'exposer au public tant les enjeux de cette démarche, que les moyens pour les administrés de contribuer par leurs observations, aux travaux de conception du PLU. Les différentes informations et documents diffusés par la commune au gré de l'avancement de sa réflexion et les échanges intervenus avec le public ont garanti que chacun puisse être correctement informé.

ARRÊT DU PROJET PLU

Cette phase de procédure marque l'arrêt de la concertation avec la population et la fin des études nécessaires à l'élaboration du projet et à son approbation. Monsieur le Maire rappelle que le projet une fois arrêté par le Conseil municipal sera soumis à l'avis des personnes publiques associées et soumis ensuite à enquête publique.

Le dossier complet a été consultable après la réunion de la commission Aménagement du Territoire et urbanisme fixée au lundi 16 février 2015. Les modalités de consultation ont été communiquées aux membres du Conseil municipal par une note complémentaire à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal par 21 voix pour et 8 contre (Mme Luya, Mme Franchini, M. Brouillat, M. Chapelon, M. Doutre, Mme Vernet, M. Battie, Mme Vialon Clauzier) :

- Approuve le bilan de la concertation.
- Approuve le dossier du projet PLU et autorise Monsieur le Maire, l'Adjoint ayant délégation à cet effet, à engager toutes les procédures à suivre.

5 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE CIMETIÈRE À SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Le Conseil de communauté de Saint-Étienne Métropole lors de sa séance du 4 février dernier a décidé du principe d'un transfert de compétence concernant l'activité de crémation.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce transfert de compétence.

6 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D’UTILISATION DU SOL DE LA COMMUNE DE ÇALOIRE

À la suite du désengagement des services de l’État pour l’aide à l’instruction des permis de construire, des contacts ont eu lieu avec la commune de Çaloire.

Le Conseil municipal approuve par 24 voix pour et 5 contre (Mme Luya, Mme Franchini, M. Chapelon, M. Doutre, Mme Vernet) le principe selon lequel les services de la Ville d’Unieux prêteront leur concours à la Ville de Çaloire pour l’instruction des demandes d’autorisations des droits du sol.

7 - APPROBATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014 – 2017

Par délibération du 19 juin 2007, le SIDR a pris la compétence « Gestion du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) intercommunal ». Le précédent CEJ 2010-2013 ayant pris fin, il faut le renouveler pour la période de 2014 à 2017.

Bien que la compétence soit transférée au SIDR, chaque Conseil municipal est appelé à approuver le schéma de développement et son financement, tant concernant la partie propre de chaque commune que des actions communautaires. Ce schéma est un contrat d'objectifs et de financement qui contribue au développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus. La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de services contrat enfance jeunesse (PSCJ).

Après un travail de recensement des besoins, chaque commune et le SIDR ont élaboré des orientations et des engagements. Le schéma doit permettre de consolider les actions existantes et de développer de meilleures synergies entre les accueils collectifs des mineurs des communes. La concertation va être maintenue et renforcée par des actions de formation.

Le Conseil municipal approuver à l’unanimité le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014-2017 et autorise Monsieur le Maire, ou l’adjoint ayant délégation à cet effet à signer ce contrat.

8 - RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2013

Il a été présenté aux membres du Conseil municipal, à titre d’information, le rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics d’assainissement collectif et non collectif 2013.

INTERVENTION ELUS « UNIEUX, NOUVELLE DYNAMIQUE »

POINT 6 : INTERVENTION BABETTE LUYA

On sait que pour Caloire c'est environ une quinzaine de dossiers par an qui sont déposés.

On sait aussi que SEM réfléchit à une mutualisation des moyens sur ce sujet et ce pour application en juillet prochain, date du désengagement de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et ce pour cause de rigueur budgétaire.

Cette délibération semble télescoper la démarche de St Etienne Métropole,

Je voulais vous demander quelle serait la contre partie financière de la part de Caloire pour les dossiers qu'Unieux instruirait d'ici juillet si la convention était votée par SEM, mais vous avez répondu à cette question dans votre présentation.

INTERVENTIONS DE FRÉDÉRIC BATTIE ET DOMINIQUE VIALON-CLAUZIER DU GROUPE FRONT NATIONAL - RASSEMBLEMENT BLEU MARINE

1 – DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur BATTIE :

Dans la note de synthèse il est dit que vous poursuivez le désendettement. Vous le poursuivez, oui, mais vous réduisez la capacité de désendettement avec, cette année un nouvel emprunt de 250 000 € malgré des intérêts faibles.

Ne serait-il pas plus sage de sortir du rouge les finances de la ville le plus vite possible et éviter de trop vivre à crédit ?

2- BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU P.L.U.

Monsieur BATTIE :

Environ 40% des constructions envisagées est réservé aux LOGEMENTS A ACCESSION ABORDABLE. Ceux-ci sont en général proposés à un prix inférieur à celui du marché avec des mensualités équivalentes à celles d'un loyer.

Nous craignons une dévalorisation du patrimoine des propriétaires actuels, et la paupérisation de la ville et surtout que ce type de logements soit des logements sociaux déguisés.

Pourquoi des logements abordables alors que le prix de l'immobilier est relativement peu élevé dans notre région ? Nous constatons que les terrains vacants ont du mal à trouver acquéreurs. Pensez-vous qu'il y aura tout à coup un engouement à venir habiter à Unieux ville de moins en moins attractive ?

En ce qui concerne les logements sociaux, beaucoup sont vacants sur la ville. Il y a quatre types de logements sociaux allant du « social » au très « social ». Nous souhaiterions savoir quels types seront construits et si vous allez vous porter, à nouveau, financièrement garant de ces constructions ?

Enfin, lors de la campagne de 2008 vous avez comparé la municipalité dirigée par monsieur Doutré à un promoteur immobilier. Ce projet est, à nos yeux, l'un des plus importants de votre mandat car il va changer irrémédiablement le cadre de vie d'une grande partie des unieutaires.

Nous estimons que la concertation réunion de quartier ne touche qu'une petite partie de la population. C'est pourquoi, à vous qui dites être très attaché à la démocratie, nous demandons l'organisation d'un référendum local sur cette question de l'urbanisation afin que les citoyens d'Unieux soient les seuls décideurs.

Madame Dominique VIALON-CLAUZIER :

« C'est faux » ! J'ai participé à presque toutes les réunions de quartier. Monsieur Battie a des obligations professionnelles qui ne lui permettent pas d'y être présent. Je représente notre groupe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant reçu aucune autre remarque ou observation, la séance du Conseil Municipal est levée.

Fait à Unieux,
Le 2 mars 2015
Le Maire,
Christophe FAVERJON.